



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Cinquième session

Genève, 23 et 24 novembre 2016

Rapport de la cinquième réunion du Groupe de travail des Parties

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Participation	2
B. Questions d'organisation	2
II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	2
III. Désignation des centres de liaison nationaux	3
IV. Promotion et renforcement des capacités	3
A. Synergies avec les organisations partenaires	3
B. Activités régionales et sous-régionales	4
C. Outils électroniques et ressources techniques	5
D. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale	6
V. Mécanismes d'examen du respect des dispositions et de présentation des rapports	6
VI. Mise en œuvre du programme de travail actuel au titre du Protocole, y compris les questions financières	7
VII. Troisième session de la Réunion des Parties	7
VIII. Calendrier des réunions	8
IX. Adoption de décisions et résultats de la réunion	8



I. Introduction

1. La cinquième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue les 23 et 24 novembre 2016 à Genève (Suisse)¹.

A. Participation

2. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la réunion : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Irlande, Lettonie, Malte, Pologne, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchèque et Union européenne.

3. Ont également participé à la réunion les représentants de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Géorgie, signataires du Protocole.

4. Les délégations du Bélarus et du Kirghizstan étaient également présentes.

5. Ont également assisté à la réunion des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Étaient également présents des représentants des organisations, organismes et instituts suivants : le Centre pour le développement durable de l'Université d'État d'Erevan (Arménie); le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale ; et le Centre Aarhus d'Erevan (Arménie). Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole a participé à la réunion par conférence téléphonique. De plus, des représentants d'organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales ont pris part à la réunion, et beaucoup d'entre elles ont coordonné leur contribution dans le cadre de l'ECO-Forum européen.

B. Questions d'organisation

6. M^{me} Tina Skårman (Suède), Présidente du Groupe de travail des Parties au Protocole, a ouvert la réunion.

7. La Présidente a informé le Groupe de travail que, pour offrir les mêmes avantages aux délégations anglophones, francophones et russophones, la réunion se clôturerait par une liste de décisions et de conclusions qui serait communiquée par courrier électronique aux participants environ quarante minutes avant la fin de la réunion et présentée par elle-même oralement pour adoption, afin d'en faciliter l'interprétation. La liste adoptée des décisions et conclusions serait distribuée aux participants par courrier électronique après la réunion et serait incorporée dans le rapport de la réunion.

8. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par la Présidente et a adopté l'ordre du jour de la réunion publié sous la cote ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/1.

II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

9. Le secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole. Depuis son adoption en 2003, 38 États en sont devenus signataires et le nombre

¹ On trouvera en ligne les documents de la réunion et d'autres informations, y compris la liste des participants, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/env/pp/prtr/wgp5.html>. Les déclarations faites à la réunion et mises à la disposition du secrétariat par les délégués sont également accessibles à partir de cette page Web.

des Parties au Protocole était de 35 à l'heure actuelle. Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants est entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la quatrième réunion du Groupe de travail des Parties (Madrid, 26 novembre 2015), deux pays étaient devenus Parties au Protocole : l'Ukraine, le 2 mai 2016 ; et Malte, le 20 mai 2016².

10. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement de la ratification du Protocole, s'est félicité de l'adhésion des nouvelles Parties, l'Ukraine et Malte, et a encouragé les signataires et d'autres États intéressés à adhérer au Protocole dans les meilleurs délais.

III. Désignation des centres de liaison nationaux

11. Le secrétariat a présenté son rapport sur l'état d'avancement de la désignation des centres de liaison nationaux³ (PRTR/WG.1/2016/Inf.1). Parmi les États parties, seule la Slovénie n'avait pas désigné de centre de liaison national. Le Groupe de travail a pris note du rapport et a demandé à la Slovénie de procéder à la désignation de son centre de liaison sans délai.

IV. Promotion et renforcement des capacités

A. Synergies avec les organisations partenaires

12. Un représentant de l'OCDE a rendu compte au Groupe de travail des travaux de l'Équipe de travail de l'OCDE sur les registres des rejets et transferts de polluants, qui ont consisté à appuyer les efforts des États en matière de registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) en fournissant de nouvelles technologies et de nouveaux outils. À l'heure actuelle, il s'agissait principalement d'aider les pays dans l'établissement de systèmes harmonisés de registres des rejets et transferts de polluants, d'améliorer les registres existants et de mieux utiliser les données obtenues dans le contexte de la mesure des progrès accomplis sur la voie du développement durable aux niveaux national et mondial.

13. Un représentant de l'UNITAR a parlé de l'exécution du récent projet mondial financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant la mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants en tant qu'outil de présentation des rapports sur les polluants organiques persistants, de diffusion de l'information et de sensibilisation, projet dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) était l'organisme de mise en œuvre. Le principal objectif du projet était de démontrer que les registres des rejets et transferts de polluants constituaient un outil important pour satisfaire aux obligations de présentation de rapports au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention de Stockholm, tirer des enseignements et établir des documents d'orientation à cette fin.

14. Le représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a fait le point sur le projet mis en œuvre par le Centre pour appuyer la constitution et la promotion de registres des rejets et transferts de polluants dans les pays des Balkans occidentaux et en République de Moldova. Financé par le programme consultatif d'assistance du Ministère fédéral allemand de l'environnement, le projet avait, entre autres objectifs, celui de renforcer les capacités des autorités et des opérateurs chargés des communications régulières, celui d'accroître la transparence du processus décisionnel sur les registres des rejets et transferts de polluants et celui d'aider les pays à améliorer leurs pratiques de gestion de ces registres.

15. Le Groupe de travail a pris note des exposés présentés et a remercié toutes les organisations partenaires de leur appui à la poursuite de la mise en place de systèmes de

² On trouvera des informations sur l'état d'avancement des ratifications à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

³ On trouvera une liste des centres de liaison nationaux à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/env/pp/nfp.html>.

registres des rejets et transferts de polluants, qui permettait de renforcer les capacités des pays à adhérer au Protocole.

16. De plus, le Groupe de travail a demandé aux organisations partenaires et aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement de travailler en étroite collaboration et de créer, lorsque cela était possible, des synergies pour favoriser la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux registres des rejets et transferts de polluants.

17. Le Groupe de travail :

a) A également prié à nouveau les gouvernements de renforcer la coopération entre les experts du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et les experts chargés des conventions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique), sur les effets transfrontières des accidents industriels, et sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et des conventions du Programme des Nations Unies sur l'environnement sur les produits chimiques et d'autres accords et programmes pertinents, ainsi qu'avec les experts participant aux projets relatifs aux registres des rejets et transferts de polluants menés par les organisations internationales, afin d'assurer une coordination et une synergie au niveau national ;

b) A également demandé à nouveau aux Parties et aux parties prenantes d'étudier les synergies possibles pour mettre en œuvre le Protocole et le Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement.

B. Activités régionales et sous-régionales

18. S'agissant des activités régionales et sous-régionales, la Présidente a rendu compte des principaux résultats du deuxième atelier sous-régional intitulé « Conquérir votre droit à un environnement sain », destiné aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Minsk, 19-21 septembre 2016). Premier atelier organisé en coopération avec la Convention sur la pollution atmosphérique, la manifestation avait aidé à renforcer la coopération entre les experts des deux traités. Un représentant du Bélarus a fourni des informations supplémentaires sur les principales questions examinées lors de l'atelier et a également souligné que cette manifestation avait fait mieux connaître le Protocole et les avantages qu'il offrait aux pays de la sous-région. Un représentant du Bureau d'études environnementales, une organisation non gouvernementale, a noté le manque d'appui politique à la constitution des registres des rejets et transferts de polluants dans certains pays de la sous-région.

19. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a rendu compte des résultats d'un atelier sous-régional (Skopje, 8 et 9 novembre 2016) qui s'inscrivait dans le cadre du projet « Aide à la constitution des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) dans les pays des Balkans occidentaux et en Moldova », financé par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire, supervisé par l'Agence allemande pour l'environnement et mis en œuvre par le Centre régional pour l'environnement.

20. Le Groupe de travail a pris note du rapport sur le deuxième atelier sous-régional intitulé « Conquérir votre droit à un environnement sain » destiné aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, rapport établi par le Centre de recherche bélarussien « Écologie » en tant que document informel, et a remercié le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique, le Ministère bélarussien des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et le Centre de recherche bélarussien « Écologie » de leur coopération efficace pour l'organisation de cet atelier. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'établir, en consultation avec la Présidente, la version définitive d'un rapport sur le deuxième atelier sous-régional et de le soumettre de la Réunion des Parties en tant que document officiel de présession à sa troisième session (Budva, Monténégro, 15 septembre 2017).

21. De plus, le Groupe de travail a noté avec regret que peu de progrès avaient été accomplis dans la mise en place des systèmes de registres des rejets et transferts de polluants et dans la poursuite de la ratification du Protocole dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et a demandé aux décideurs et aux responsables politiques des pays de la sous-région de prendre les engagements nécessaires pour que cette situation s'améliore.

22. Le Groupe de travail a également pris note du rapport du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale sur l'atelier sous-régional destiné aux pays d'Europe du Sud-Est et à la République de Moldova, et a remercié le Centre régional pour l'environnement et l'Allemagne de l'avoir appuyé.

23. De plus, le Groupe de travail a pris note des informations fournies par d'autres délégations et a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à examiner les résultats des deux ateliers dans le cadre des travaux futurs sur la mise en place des systèmes de registres des rejets et transferts de polluants.

C. Outils électroniques et ressources techniques

24. S'agissant des outils électroniques et ressources techniques, la Présidente a invité le Groupe de travail à examiner et à utiliser le document sur l'assistance technique et les ressources (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/12).

25. Le secrétariat a rendu compte des faits survenus récemment dans le domaine des outils électroniques, y compris le mécanisme d'échange d'information d'Aarhus pour la démocratie environnementale⁴ et le portail PRTR.net⁵. De plus, le représentant de l'OCDE a présenté une nouvelle version de la boîte à outils pour la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques⁶ du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques⁷. Cette boîte à outils fournit aux gouvernements une plateforme interactive de collaboration entre les différents ministères, agences et autres parties prenantes. Le représentant de l'UNITAR a informé le Groupe de travail des faits nouveaux survenus concernant le site Web PRTR:Learn et a souligné l'importance d'un « forum d'experts » qui deviendrait partie intégrante de la nouvelle structure PRTR:Learn en tant qu'outil d'examen en ligne des questions liées aux registres des rejets et transferts de polluants.

26. Le Groupe de travail a pris note du document sur l'assistance technique et les ressources (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/12), qui présente les différents outils et ressources à l'appui de la mise en œuvre du Protocole, et a encouragé les délégations à l'utiliser.

27. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat et d'autres délégations et a demandé au secrétariat, à l'OCDE et à l'UNITAR de continuer à travailler en étroite collaboration de manière à garantir l'utilisation efficace du portail PRTR.net, du Centre de données sur les RRTP de l'OCDE et de la structure PRTR:Learn. Le Groupe de travail a également encouragé les gouvernements et les parties prenantes à contribuer à une large diffusion de ces outils en veillant à ce que les documents d'orientation pertinents et autres supports soient disponibles dans différentes langues.

⁴ Voir <http://aarhusclearinghouse.unece.org/>.

⁵ Voir <http://prtr.net>.

⁶ On trouvera des informations sur cette boîte à outils à l'adresse suivante : <http://iomtoolbox.oecd.org/>.

⁷ Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a été créé en 1995 afin de renforcer la coopération et d'améliorer la coordination en matière de sécurité chimique. Les neuf organisations participantes sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'OCDE, le PNUE, l'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

D. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale

28. Dans le cadre d'un débat sur la promotion du Protocole à l'échelle mondiale, le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les efforts conjoints menés par la CEE et l'OCDE pour organiser la deuxième Table ronde internationale sur les RRTP (Madrid, 24 et 25 novembre 2015) et a également salué la coopération engagée avec le PNUE et l'UNITAR autour de cette manifestation. Il a pris note du rapport conjoint sur la deuxième Table ronde mondiale sur le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/7), où figuraient des exemples de bonnes pratiques et de mise en place des registres des rejets et transferts de polluants à l'échelle mondiale, et a encouragé les délégations à l'utiliser.

29. Le Président du Groupe de coordination des registres des rejets et transferts de polluants⁸ a présenté les travaux du Groupe et invité les pays et les organisations à y participer. À sa dixième réunion (Paris, 5 octobre 2016), le Groupe de travail avait, entre autres questions, examiné les registres des rejets et transferts de polluants dans le cadre d'autres instruments et processus internationaux, la manière dont les registres pouvaient aider à suivre la réalisation des objectifs du développement durable ainsi que les centres d'intérêt possibles des tables rondes mondiales à venir. Ces centres d'intérêt pourraient être, par exemple, les campagnes de sensibilisation sur les registres des rejets et transferts de polluants ayant porté leurs fruits et les moyens d'améliorer l'utilisation et la communication des données issues des registres.

30. Le Groupe de travail a pris note du rapport du Président du Groupe de coordination international et a chargé le Bureau et le secrétariat de poursuivre la promotion du Protocole à l'échelle mondiale.

V. Mécanismes d'examen du respect des dispositions et de présentation des rapports

31. Le Groupe de travail a exprimé sa gratitude au Comité d'examen du respect des dispositions pour les travaux qu'il avait accomplis et a approuvé les documents suivants :

a) Problèmes systémiques relatifs à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et recommandations sur la manière de les régler – Projet (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/5) ;

b) Projet d'orientations pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/6).

32. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de soumettre les documents précités à la Réunion des Parties pour examen à sa troisième session.

33. De plus, le Groupe de travail a demandé au Comité d'examen du respect des dispositions d'établir un rapport de synthèse sur la base des rapports nationaux d'exécution ainsi qu'une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour la période 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1), en vue de soumettre les documents à la Réunion des Parties pour examen à sa troisième session.

34. Le Groupe de travail a également pris note de la note du secrétariat sur la composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/10).

35. S'agissant du mécanisme de présentation des rapports, la Présidente a rappelé le calendrier d'établissement des rapports nationaux d'exécution et a préconisé à nouveau aux Parties l'utilisation du projet d'orientations pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour le cycle de notification de 2017. La Présidente a prié les Parties de garder à l'esprit que l'échéance

⁸ Voir <http://www.unece.org/env/pp/prtr/intlcgimages/about.html>.

recommandée pour la soumission des rapports était fixée au 15 décembre 2016. Elle a aussi observé que la Slovénie restait la seule Partie à ne pas avoir soumis de rapport national d'exécution pour le cycle de notification de 2014.

36. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par la Présidente sur la situation relative à la présentation des rapports nationaux d'exécution depuis la deuxième session de la Réunion des Parties et a exhorté la Slovénie à respecter ses obligations de notification en tant que Partie au Protocole.

37. Le secrétariat a ensuite fait une démonstration de l'utilisation de l'outil de présentation de rapports en ligne dans le cadre du Protocole.

VI. Mise en œuvre du programme de travail actuel au titre du Protocole, y compris les questions financières

38. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail actuel (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/3, annexe), le Groupe de travail a pris note de ce qui suit :

a) Le Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2015-2017, notamment au regard du Plan stratégique 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/3) ;

b) Le Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/4), ainsi que les informations communiquées par le secrétariat sur les contributions perçues entre le 15 août et le 16 novembre 2016 ;

c) Les informations communiquées par le secrétariat sur la situation de ses ressources humaines et sur les contributions prévues.

39. Le Groupe de travail s'est félicité du travail accompli par le secrétariat et a constaté les difficultés posées par le caractère limité et imprévisible des ressources financières.

40. Le Groupe de travail a également pris note des informations communiquées par les délégations concernant les contributions prévues et s'est déclaré préoccupé par le faible nombre d'annonces de contributions.

VII. Troisième session de la Réunion des Parties

41. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant le lieu et le calendrier préliminaire de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (Budva, Monténégro, 11-13 septembre 2017), la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole et leur débat conjoint de haut niveau qui doit se tenir le 14 septembre 2017 (PRTR/WG.1/2016/Inf.3).

42. S'agissant des préparatifs de fond de la troisième session, le Groupe de travail :

a) A approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Réunion des Parties qui figure dans le document ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/11 et a chargé le Bureau d'en établir la version définitive et de le soumettre à la Réunion des Parties à sa troisième session pour adoption ;

b) A demandé au secrétariat d'établir une note sur le rôle de la Convention et du Protocole dans la réalisation des objectifs de développement durable sous la forme d'un document de pré-session officiel pour le débat conjoint de haut niveau des prochaines sessions des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole, afin de faciliter les discussions sur ce sujet ;

c) A approuvé le projet de décision sur le programme de travail pour la période 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/8) et a chargé le Bureau d'en établir la version définitive pour examen et adoption à la troisième session de la Réunion des Parties ;

d) A pris note des déclarations des délégations et a approuvé le projet de décision concernant les dispositions financières au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/9), qui présentait deux options pour le financement des travaux au titre du Protocole, aucun consensus ne s'étant dégagé sur ce point, et a chargé le Bureau d'établir la version définitive du projet de décision pour examen et adoption à la troisième session de la Réunion des Parties.

43. Le Groupe de travail a également examiné le projet de Déclaration de Budva (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/13), élaboré par les Bureaux des Réunions des Parties au Protocole et à la Convention, et a pris note des observations reçues sur ce projet, dont un certain nombre d'observations préliminaires sur le fond présentées par l'Union européenne et ses États membres au cours de la réunion. Le Groupe de travail a en outre pris note des préoccupations exprimées par les délégations sur le fait que la procédure de soumission des observations initialement prévue – à savoir, avant le 18 novembre 2016 – n'avait pas été respectée et que, par conséquent, la réunion actuelle n'avait pas permis un débat de fond et efficace sur les observations.

44. Le Groupe de travail a chargé le Bureau du Protocole d'établir la version finale du projet de déclaration, en coopération avec le Bureau de la Convention, compte tenu des observations reçues, aux fins de sa soumission pour examen et adoption lors du débat conjoint de haut niveau des Réunions des Parties à la Convention et à son Protocole.

VIII. Calendrier des réunions

45. Le Groupe de travail a pris note des réunions prévues pour 2017⁹.

IX. Adoption de décisions et résultats de la réunion

46. Le Groupe de travail a adopté les principaux résultats et décisions présentés par la Présidente à la réunion (PRTR/WG.1/2016/Inf.4) et a demandé au secrétariat de mettre la dernière main, en consultation avec la Présidente, au rapport dans lequel figurent les résultats et décisions adoptées.

47. La Présidente a remercié les participants pour leurs contributions, ainsi que les interprètes et le secrétariat pour leur appui, et a clos la réunion.

⁹ On trouvera un calendrier des réunions pour l'année 2017 à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/public-participation/meetings-and-events.html>.